



Le 24 août 2024

## **ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAL DU 02 SEPTEMBRE 2024**

Conformément à l'article L1122-13 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer Madame/Monsieur à la SEANCE du CONSEIL COMMUNAL qui aura lieu le **Lundi 02 septembre 2024 à 20 heures 00 à la Maison de la Ruralité de Froidchapelle.**

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Approuve le procès-verbal de la séance antérieure
2. Engagement de la commune dans le cadre de sa participation à l'appel à candidature « Trame noire »
3. 2.073.51 : - SPW Environnement - PEFC - Charte d'engagement pour la gestion forestière durable PEFC en Wallonie - approbation.
4. 2.073.533.2 : - HIT - Affiliation à la centrale d'achat "HIT-Hain'EAU"
5. 2.073.511.1 Patrimoine Communal - Acquisition d'une parcelle de terrain sise Parc résidentiel « Le Bosquet » 282 - DECISION
6. 3.073.511.2 : Patrimoine communal - Aliénation - Terrain communal rue du Pont des Hamrides - Décision de principe
7. 2.073.515.12 : Remplacement de la couverture de toiture du bâtiment CPAS rue de la Station 83 à 6440 Froidchapelle. Approbation des conditions et du mode de passation.
8. 1.824.508/1.854 : - REGIFO - Maison de la Ruralité - Fourniture de la revue communale - Convention
9. 1.824.508/1.854 : - AWAP - Maison de la Ruralité - Ces arbres témoins de notre Histoire - Convention de mise à disposition
10. 2.073.512.46/2.073.526 - Droit de chasse - Création d'une jonction administrative
11. 2.073.526.4 – Finances communales – administration des dépenses – Directions scolaires – ouverture compte financier et constitution provision.
12. 1.851.12 : - Enseignement communal - Situation dans les écoles communales au 28 août 2024 - information.
13. 2.077 : - Décisions des autorités supérieures/de tutelle et informations diverses - communication.

### **HUIS CLOS**

14. 1.851.11.08 : - Personnel enseignant - ratification des décisions du Collège communal.

Par ordonnance :

Le Directeur Général,  
Stéphane DENIS.



Le Bourgmestre,  
Alain VANDROMME.